

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 29 août 2012)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 464.000 francs destiné à financer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du centre d'hébergement pour requérants d'asile à Perreux**

La commission de gestion et des finances,

composée de MM. Baptiste Hurni, président, Philippe Haeberli, vice-président, Fabien Fivaz, rapporteur, Claude Guinand (*excusé*), Charles Haesler, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, François Konrad, Daniel Ziegler, Martial Debély, Jacques Hainard, Bertrand Nussbaumer, Matthieu Béguelin, Raymond Clottu et Jean-Charles Legrix,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit:

Projet de décret bis (art. 60, al. 2, OGC)**Titre et préambule**

Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 864.000 francs destiné à financer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du centre d'hébergement pour requérants d'asile de Perreux

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Titre et préambule

Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 864.000 francs destiné à financer les surcoûts de la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du centre d'hébergement pour requérants d'asile de Perreux

Par 10 voix contre 3 et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.

Article premier, al. 1

¹Un crédit supplémentaire urgent de 864.000 francs est accordé au Conseil d'Etat (*suite sans changement*).

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Article 2

Suppression

L'art. 3 devient art. 2

Par 10 voix contre 2 et 2 abstentions, la commission a accepté cet amendement.

Vote final

Par 13 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Commentaire

La commission de gestion et des finances a pris note que le Conseil d'Etat s'est engagé à faire, avant la fin de l'année 2012, un rapport d'information détaillé sur la situation du centre d'hébergement des requérants d'asile de Perreux.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 4 septembre 2012

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
B. HURNI

Le rapporteur,
F. FIVAZ